



MAIRIE DE MARSAC-SUR-DON
Tarifs communaux
(Applicables à compter du 1er janvier 2024)

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 044-214400913-20231201-2023_050-DE



Objet	Tarifs 2024	Délib.de référence	Observations
-------	-------------	--------------------	--------------

RECETTES

* SERVICE ASSAINISSEMENT

- Participation pour l'assainissement collectif

constructions existantes	711		le tarif applicable est celui à la date de l'obtention du permis de construire. Il est demandé au moment de l'achèvement des travaux
constructions nouvelles	2 128		

* LOCATIONS

Salle municipale (personnes physiques ou morales)

Particulier de la commune

Vin d'honneur	59		
Journée	130		
1/2 journée	86		
journée supplémentaire	124		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	215		

Particulier hors commune

Vin d'honneur	89		
Journée	189		
1/2 journée (y compris soirée)	145		
journée supplémentaire	177		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	215		

Associations de la commune

GRATUIT

Associations hors de la commune

Assemblée générale, réunion Vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	82		
Evenement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine	122		
Représentation avec entrée gratuite	107		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	215		

Commercial, entreprises, divers

journée (09h/18h)	177		
demi journée	107		
Organisateur événementiel	532		
caution	215		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	215		

Salle "Les 3 Arches"

Particulier de la commune

Salle entière week-end (1 jour)	678		
Salle entière week-end (2 jours)	954		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315		
Utilisation du lundi au jeudi	547		
Bar seul	108		

Particulier hors commune

Salle entière week-end (1 jour)	812		
Salle entière week-end (2 jours)	1 091		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	321		
Utilisation du lundi au jeudi	678		
Bar seul	146		

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 044-214400913-20231201-2023_050-DE

Berger
Levrault

Objet	Tarifs 2024	Délib.de référence	Observations
Associations de la commune (1ere location gratuite)			
Tarif 1 journée (pour la seconde location)	405		
Salle entière 2 jours	810		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315		
Bar seul	108		
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	gratuit		
Associations hors commune			
Tarif 1 journée	537		
Salle entière 2 jours	1 075		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	321		
Bar seul	146		
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	132		
Podium			
Associations de la commune			
Tarif 1 journée	30		
Particulier de la commune			
Tarif 1 journée	350		
Tarif applicable à tous			
Location micro HF	37		gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don
Caution micro HF et vidéo-projecteur	210		
Caution podium et sono mobile	750		
Location vidéo- projecteur	59		gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don

* CIMETIERE			
- Concession terrain 30 ans	188		
- Concession terrain 50 ans	295		

* COLUMBARIUM			
- Concession columbarium 15 ans	193		
- Concession columbarium 30 ans	341		

* VENTES COMMUNALES			
- Photocopie	0.20		
- Droit de place (3 heures)	7		
- Terre végétale (m ³)	7		
- Bois : Chêne	22		
- Bois : tout venant	18		

* LOCATIONS			
Auberge de la Roche (Loyer mensuel H.T.)	1 250	2023	Loyer indexé sur indice INSEE (prix à la consommation hors tabac)
Local infirmières	461	2023	Loyer indexé sur indice INSEE (coût de la construction)
Local ostéopathe	239	2023	Loyer indexé sur indice INSEE (coût de la construction)
Local MAM	350	2023	Loyer indexé sur indice INSEE (IRL)
Local commercial	1		1 euro symbolique

* ANIMAUX ERRANTS (Chiens et autre animal)			
Capture d'un chien ou autre	35	26.11.09	
Pension journalière	16	26.11.09	toute journée commencée sera due (Les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)

DEPENSES

* ECOLE PUBLIQUE			
- fournitures scolaires par élève et par an	42		
- voyages classes découverte par élève résident à Marsac	21		dans la limite d'un maximum de 45 élèves/an/école
- activités extra scolaire par élève (classe découverte)	12		

A Marsac-sur-Don, le 4 décembre 2023

Le Maire,
Hervé de Trogoff



La Secrétaire de séance,
Karen SALMON


